

- POLICE MUNICIPALE : UN METIER REGALIEN ?
- ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
- LES NEGOS EN COURS SUR LES SALAIRES
- LES ASVP : Les PM supplétifs non reconnus.



## UN POLICIER MUNICIPAL EST AU ORDRE

### Un métier en pleine mutation...ou pas.

En 2014, on compte 19 925 policiers municipaux dans 4 349 communes. En vérité, beaucoup de Mairie n'ont qu'un ou deux PM. C'est le cas dans le GARD. Et comme les problèmes de délinquance s'externalisent, les Maires passent des conventions avec les services de Gendarmerie encore présente sur le Département pour suppléer au manque d'effectif.

La profession ne se féminise pas trop, à part quelques exceptions notables.

Certains Chef de Police sont des femmes et c'est une avancée. Le Turn over et l'absentéisme diffèrent selon la collectivité, mais c'est un « bon indicateur du climat et de l'ambiance ».

La plupart des PM sont souvent des anciens Gendarmes, Policiers Nationaux, Armées, quelques postulants externes ayant la vocation.



avec l'UNSA  
**Je suis libre**  
**Adhérez à l'UNSA**

**Participation 66 €/an**  
**Moins de 2 €/mois**  
**avec le Crédit d'Impôt**

Les embauches sont quasiment « politiques » ou presque...selon les alternances, Normal. (Spécificité Française).

**Les conditions de Travail différent.** Les grosses structures ne sont pas les mieux loties. La demande étant forte car dans une grosse collectivité, on peut progresser en carrière (en principe).

**Les missions évoluent comme la société.**

D'un coté, des administratifs nombreux bien rodés : stat, graphiques, commissions, etc...pour étoffer les discours sécuritaires selon les désirs du « Patron ».

De l'autre, des PM de terrain, au contact.

Astreintes, Travail de nuit, Insultes des Usagers, agressions, accident de service, Horaires à la carte, RPS, Burn Out, Le quotidien...quoi...

**En PM, tout n'est pas rose...**

## « Le statut PM a progressé mais à la marge »

Les revendications : avoir les mêmes droits que l'Etat ? Normal, certains y étaient avant...

Mis à part, certaines prérogatives, active, NBI, etc..Les avancées nationales se sont portées sur la Tenue, l'Armement, la Protection Personnelle. Pas plus...

Etant une Garde Prétorienne, même obédience, les revendications

sont mesurées, très personnelles, à la carte.

**Tout reste à faire.**

**L'UNSA PM s'y emploie Nationalement : Retraite, Pénibilité, RPS, Cellule Psy, reclassement...**

### Dans ce numéro :

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| ● PM Un métier Régalien            | 1 |
| ● STATUT PM Rien ne bouge          | 1 |
| ● 100 Ans Victoires Syndicales     | 2 |
| ● Policier ou Intérimaire          | 2 |
| ● Négociation sur les salaires ... | 3 |
| ● Salaires                         | 3 |
| ● ASVP Supplétif PM                | 4 |

## 100 ans de victoires syndicales, et aujourd'hui...

**A travail égal, salaire égal.** Cette revendication ne date pas d'hier. En 1946 le salaire féminin est aboli, après la journée Mondiale de la Femme, la parité, des efforts restent à faire...

**L'UNSA vous rappelle quelques dates importantes à ne pas oublier, pour l'avenir...**

**1906.** Repos hebdomadaire du Dimanche. Création du Ministère du Travail.

**1909.** 8 semaines de congés maternité sans salaire mais sans rupture du ct de travail.

**1910.** Retraite à 65 ans.

**1919.** Journée 8 H, sem48 H.

**1936.** Semaine=40 H 2 sem congés payés. Age légal pour travailler 14 ans.

**1945.** Congé Maternité obligatoire 8 sem (2 avant 6 après), 50% du salaire. **Création de la Sécurité Sociale.**

**1965.** Loi sur les régimes Matrimoniaux, la femme peut travailler sans l'autorisation de son mari.

**1966.** 14 semaines Congés Maternité et garanti de l'emploi.

**1969.** 4 sem de Congés Payés.

**1970.** Loi instaurant le SMIG.

**1980.** 16 Sem de Congés Maternité.

**1982.** Retraite à 60 ans. 5 Sem Congés Payés, sem de 39 H.

**1988.** Création du SMIC

**1992.** Harcèlement sexuel sur lieu de travail passible de sanction.

**1995.** Naissance UNSA

**1998.** UNSA Mairie Nîmes

**2000.** Loi dite « Aubry » .

**2002.** 35 H Fonction Publique.

**10 avril 2008 la grande im-**  
**posture:**

**la CGT et CFDT et MEDEF si-**  
**gnent la position commune,**  
**destinée à éliminer les syndicats**  
**émergents, SUD, UNSA.**

**Accords de Bercy:**

**P'UNSA reconnue nationalement.**

**11.01.2013 Accords, sécurisation de l'emploi** signé entre (Medef, CGPME et UPA) et 3 syndicats (CFDT, CFTC et CFE-CGC).

**2014. UNSA 4ème Syndicat national Français.**

**Tout est remis en cause systématiquement :** *la protection sociale, la retraite, la durée du travail,*

**Bref, LE STATUT DERANGÉ...** et est en danger...

Bientôt que des missions régaliennes...

**LA LIBERTE SE GAGNE**  
**LA GARDER SE MERITE**

**[En savoir +](#)**

## POLICIER MUNICIPAL OU INTERIMAIRES ?

**Faire des économies est la loi.**

**Ainsi l'annualisation du temps de travail qui au départ était fait pour aménager des cycles de travail pour créer de l'emploi,** est aujourd'hui, une annualisation du temps de travail pour répondre au marché, à l'offre et à la demande ....

Ainsi, la loi accepte aujourd'hui des dérogations, des changements qui ne vont pas dans le bon sens des agents, mais dans le sens de politiques économiques. Réduire la charge de fonctionnement de la PM.

**Ex :** les cycles de travail dans les collectivités dites **touristiques** ou **on va demander à des agents de bosser plus**, car l'événement est là, et donc requiert leur présence.

**Après calme plat, restez chez vous.**

Certains y sont favorables. D'autres non, car ils comptaient sur les Heures supplémentaires pour avoir plus de pouvoir d'achat. Normal.

**C'est un changement de rythme de vie** et celui ci doit s'opérer dans la concertation avec les

agents : volontariat choisi, accord sur les calendriers, négociation là ou ça coïncide ...

**Beaucoup de collectivités considèrent que les PM,** avec un statut particulier certes, **sont aux ordres, oublient qu'ils sont des agents municipaux avec des obligations, qu'ils connaissent bien, mais aussi des droits...à respecter...**

**UN PM n'est pas un intérimaire...**



## Négociation en cours sur la revalorisation des salaires dans la fonction publique, ou en est on ?



### Négociations : L'Unsa demande au gouvernement d'améliorer ses premières propositions.

Depuis la mi-avril, les négociations, autour du Parcours Professionnel, de la Carrière et de la Rémunération des agents sont engagées.

Le gouvernement a présenté ses premières propositions de nouvelles grilles de rémunération. L'un des principes qui guide sa réflexion est *l'intégration d'une partie des indemnités sous forme de points indiciaires*. **C'est une revendication ancienne de l'UNSA, car transformée en points d'indice, une indemnité peut être prise en compte dans le calcul de la pension.**

**L'UNSA estime qu'elle doit aboutir à une revalorisation et à une meilleure attractivité des carrières, élément indispensable pour garantir dans le temps un service public de qualité avec une fonction publique forte et reconnue. Cette reconnaissance passe inévitablement par une meilleure rémunération. Tous les fonctionnaires doivent être concernés.**



A ce stade, après une analyse approfondie, l'UNSA estime que les projets présentés sont encore loin des enjeux et demande au gouvernement d'améliorer ses propositions en termes de grilles indiciaires et de calendrier de mise en œuvre.

L'UNSA souhaite aussi que soient mieux définis les principes et les règles permettant les changements d'échelon et de grade. La négociation se poursuivra jusqu'à l'été 2015.

### **SALAIRES : Augmentations prévues en 2017...**

La France va bien, mieux que la Grèce et ses fonctionnaires... Mais depuis 2010 le gel des salaires pèse lourdement sur le moral et le pouvoir d'achat, surtout sur le prix du caddy ... La réforme territoriale est nécessaire, pour réduire un millefeuille insupportable illisible. Après la RGPP, REATE 1 (transfert de personnel ETAT vers la Territoriale), on reproche d'embaucher aux Collectivités ?. Or les besoins demeurent. Ex : au CD GARD, l'enveloppe RSA a augmenté de 13,3% en 2014, accroissement de la dette pour relancer les investissements, etc... Les agents territoriaux attendent depuis 5 ans un geste qui viendra en 2017...

<http://www.unsa-fp.org/?Annonces-sur-les-salaires-les>

L'UNSA le dit haut et fort : Il faudra revoir la copie annoncée... Peut mieux faire...

Nous voulons bien faire des efforts, mais que les efforts soient partagés.

LA RETRAITE, DE PLUS EN PLUS TARDIVE



### **LIENS UTILES UNSA :**

<http://unsa2014.wix.com/unsa>

### **Toute la Presse Mondiale :**

<http://unsa2014.wix.com/unsa#!media-presse/c16l4>

### **Le PPRC :**

<http://www.unsa-territoriaux.org/parcours-professionnels-carrieres-et>





[nimes.unsa.mairie@wanadoo.fr](mailto:nimes.unsa.mairie@wanadoo.fr)

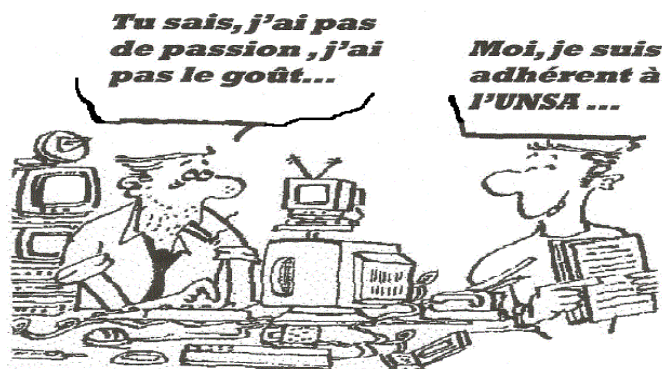
Tél : 06.03.78.56.14.

<http://unsa2014.wix.com/unsa>

**Mairie de Nîmes,**  
Place de l'Hôtel de Ville  
30033 Nîmes Cedex 09

Recevez nos news inscrivez vous

[nimes.unsa.mairie@wanadoo.fr](mailto:nimes.unsa.mairie@wanadoo.fr)



**À L'UNSA ON RESTE ZEN, PAS DE GOUROU, PAS DE POLITIQUE  
DES INFOS FIABLES DANS LA JOIE ET LA BONNE HUMEUR.**

☐ Je souhaite adhérer : ☐ Vous rencontrez : ☐ Vous aider

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

..... Mail : .....

Portable : .....

Chèque à envoyer libellé à UNSA : **66 €/an. - de 2€/mois**

avec 66% = 43,56 € = CREDIT D IMPÔTS) N-1 = 22,44 €/AN

## ASVP Eléments supplétifs de la POLICE MUNICIPALE

*Les  
promesses  
engagent  
ceux qui les  
croient mais  
pas les  
malfaisants  
qui les font.*

**L'ASVP (agent de surveillance des voies publiques) est un agent communal** qui interviennent dans un cadre bien précis. Il doit être **agréé par le procureur de la République** et **assermenté par le Juge du tribunal, à la demande du Maire**. L'ASVP doit prêter serment devant le tribunal de grande instance pour pouvoir agir seul sur la voie publique.

**L'ASVP est un métier un peu particulier** dans le sens où il y a un uniforme, mais pas de protection statutaire à la hauteur de leurs tâches.

Personne n'aime un ASVP car il touche au symbole sacré de la propriété individuelle : la voiture...

### Statut de l'ASVP :

La ministre Marylise Lebranchu soutient l'ambition de **faire évoluer la carrière des ASVP**. Le statut pourrait naître en deux phases :

L'entrée dans la carrière serait subordonnée à l'accomplissement d'une **formation initiale d'application**.

Les conditions de leur emploi sur la voie publique, la nature de leurs missions, les modalités de leur équipement et les conditions de leur formation seront fixées par décret.

La négociation **PPCR** sera t elle l'occasion de négocier sur ce sujet sensible?

Alors que leurs missions sont importantes dans le maintien de l'ordre public à certains égards, les missions de surveillance, administratives ou techniques qui diffèrent fortement selon les communes, et qui **dépassent souvent, de très loin, la seule surveillance de la voie publique**. Ces agents sont toujours privés d'un statut propre qui leur permettrait d'évoluer vers une **carrière de policier municipaux**.

